|  |
| --- |
| **CAHIER DES CHARGES**  **Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)**  **VOYAGES SCOLAIRES** |

Dénomination de l’établissement public donneur d’ordres :

Collège Elsa Triolet

2 rue Malik Oussekine

77130 Varennes sur seine

Classification produits : Séjours pédagogiques

Allotissement : Le marché comporte deux lots

Pouvoir adjudicateur : Mme GUERET Nelly, chef d’établissement

Personne responsable du suivi du présent marché : Mme LEVOT Emilie, adjointe-gestionnaire

Règlement de l’appel d’offres :

Date limite de réception des offres : 24/10/2022 à 12h

Offres à adresser en recommandé avec accusé  de réception à Mme LEVOT Emilie, Adjointe Gestionnaire, enveloppe cachetée précisant : MAPA voyages scolaires, NE PAS OUVRIR

OU VIA le site d’AJI

Article 1er - Objet du marché

Le collège Elsa Triolet de Varennes sur seine organise trois voyages scolaires. Ce MAPA a pour objet le transport des participants vers le lieu du séjour.

Article 2 – Allotissement

Le marché comporte 2 lots :

***Lot n°1*** – Un transporteur pour un voyage à **Orcières** dans les Hautes Alpes, du dimanche **12/03/2023 au 18/03/2023**. Le véhicule sera nécessaire sur place pour transporter les participants sur les lieux des activités. **Le véhicule devra transporter 49 élèves et 6 accompagnateurs**.

***Lot n°2*** – Un transporteur pour deux voyage **au lac des Settons** en Bourgogne, du mardi **13/06/2023 au vendredi 16/06/2023** et du mardi **20/06/2023 au vendredi 23/06/2023**. Le véhicule n’est nécessaire que pour le trajet aller/retour. Le véhicule devra transporter sur les deux séjours **35 élèves et 4 adultes (par séjour**).

Article 3 – Prix

Le prix proposé par le prestataire devra comprendre :

* Un véhicule grand tourisme siège inclinables, climatisation, repose pieds, tablettes, wc…
* Lors du voyage à Orcières, un véhicule sera nécessaire sur toute la durée du séjour pour transporter les élèves sur leur lieu d’activités.
* Les péages doivent être inclus dans le prix du marché.
* Les repas/hébergements ne sont pas inclus.
* l’assurance annulation pour tous les participants
* les prix sont fermes pour la durée du marché
* le voyage sera annulé si le nombre de participants élèves n’est pas respecté sur la base du minima publié

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs.

Le règlement s’effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés à l’entreprise titulaire du marché à hauteur de 70% du prix total par voyage TTC. Le versement du solde ne pourra être effectué que lors de la remise des documents permettant la réalisation du séjour, après service fait.

**Article 4 – Durée d’exécution du marché**

Le MAPA ainsi que le présent règlement d’appel d’offres sont valables tout au long de l’année scolaire 2022/2023

**Article 5 – Divers**

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l’arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu’avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Varennes sur seine, le 26/09/2022

Le chef d’établissement,



Pouvoir Adjudicateur